safer
Provence-Alpes-Côte d'Azur

JK/IL

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DU VAR
La Gueiranne
Route du Vieux Cannet
83340 LE CANNET DES MAURES
Tél. : 04 88 78 00 83
Fax : 04 94 60 92 97
e-mail : dds83@safer-paca.com

PREFECTURE DU VAR
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
Service Environnement et Forêt
A l'attention de Mme BERTOLINO
Bld du 112ème Régiment d'infanterie
CS 31209
83209 TOULON CEDEX

OBJET : 83 – CUERS
Demande d 'autorisation de défrichement
RAR

Le Cannet des Maures, le 28 novembre 2013

Madame,

A la demande de Mr VIALLA Jean Marie, retraité, propriétaire du domaine viticole et forestier de l'Allamande, et gérant de la SCEA « Domaine de l'Allamande » nous vous prions de trouver ci-joint une demande d'autorisation de défrichement sur une partie de la parcelle section B n° 107 située sur la commune de CUERS.

La SAFER accompagne la transmission de ce domaine au profit d'un jeune viticulteur, Mr QUIROGA Vincent, gérant de la SARL l'Allamande, futur acquéreur et exploitant.

Mr Julien KIEFFER, conseiller foncier SAFER en charge de ce dossier reste à votre disposition au 06 76 45 69 82 ou par mail dds83@safer-paca.com pour tout autre renseignement.

Vous en souhaitant bonne réception et dans l'attente de vos nouvelles, veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

DIRECTION GÉNÉRALE
Route de la Durance
CS 20017
04107 Manosque Cedex
Tél. : 04 88 78 00 00
Fax : 04 92 87 88 63
e-mail : safer@safer-paca.com
www.safer-paca.com

SA au capital de 2 264 526 €
RCS Manosque 707 350 112 B
APE 4299 Z
TVA intracommunautaire :
FR 69 707 350 112

Bruno VIEUVILLE
Directeur Départemental
P/o

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAR

Direction
départementale
des territoires
et de la mer
du Var

Service Environnement et Forêt
forêt-DFCI

Bureau .Défrichement

Affaire suivie par :
Brigitte BERTOLINO
Téléphone 04 94 46 81 94
Fax 04 94 46 82 16
Courriel : brigitte.bertolino@var.gouv.fr

Toulon, le 8 janvier 2014

Le Directeur Départemental
à

SCEA L'ALLAMANDE
M. VIALLA Jean-Marie
1 Plan des Loubes
83390 CUERS

REÇU le
15 JAN. 2014
Rép:

Objet : Dossier incomplet d'une demande d'autorisation de défrichement
Demande de pièces complémentaires

Référence.: Dossier n° **13.523/13** **(à rappeler dans toute correspondance)**
Commune : **CUERS** - Lieu-dit : **L'ALLAMANDE**
Section - Parcelle : **B 107**

Madame, Monsieur,

Le dossier de demande d'autorisation de défrichement reçu le 29 novembre 2013 établie au nom de **SCEA L'ALLAMANDE / M. VIALLA Jean-Marie**, ne peut être instruit en l'état du fait de pièces manquantes. Vous voudrez bien nous fournir, en double exemplaire :

- Un certificat notarié de propriété (propriétaire actuel) indiquant l'origine des parcelles ou extrait de la matrice cadastrale (documents de moins de 3 mois).
- Etude d'impact ou décision de l' Autorité Environnementale dispensant le pétitionnaire de la réalisation d'une étude d'impact (examen au cas par cas).
  Il vous appartient de saisir l'Autorité Environnementale PACA pour examen au cas par cas de votre dossier de défrichement. Renseignements et formulaires disponibles sur le site de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL):
  http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/saisir-l-autorite-environnementale-a4000.html

Votre dossier ne sera déclaré **complet** qu'après réception des pièces demandées ci-dessus.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Chef Technicien

J.P. VIGLIETTI

Site INTERNET à consulter pour plus d'informations: www.sigvar.org rubrique « forêt varoise » *défrichement*